

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 AVRIL 2018 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 13
Conseillers présents : 11
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 13 avril 2018

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. Hubert KANDEL – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, M. Eric KIEFFER, Mme Frédérique KANDEL, Mme Marie-Rose KURTZ, M. Frédéric MEYER, Mme Carine STEINMETZ et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : M. Julien RESTA qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ et M. Thierry STURTZER qui a donné procuration de vote à M. Damien WINLING.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

Retrait d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire souhaite reporter le point : **Travaux de ravalement des façades du clocher de l'église Saint Etienne de Morschwiller** car il n'a pas encore de devis pour la mise en place d'un échafaudage.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018 DEL2018_014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2018.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 05 – avenant n°1 DEL2018_015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux supplémentaires de plâtrerie à l'entreprise OSTERMANN (lot 05).

Monsieur le Maire indique la nature de ces travaux.

Le devis pour ces travaux se monte à 5 741,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise OSTERMANN pour un montant de 5 741,80 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 05.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 07 – avenant n°1 DEL2018_016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux supplémentaires de carrelage à l'entreprise DIPOL SA (lot 07).

Monsieur le Maire indique la nature de ces travaux.

Le devis pour ces travaux se monte à 1 455,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DIPOL SA pour un montant total de 1 455,00 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 07.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 12 – avenant n°1 DEL2018_017

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux supplémentaires à l'entreprise PALUSCI (lot 12) sur le pignon existant façade Est (crépissage à l'enduit type MAXIT de la partie basse du pignon y compris petite maçonnerie) et sur la façade Sud (mise en œuvre d'un isolant mince pour rattrapage des imperfections).

Le devis pour ces travaux se monte à 1 609,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise PALUSCI pour un montant de 1 609,50 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 12.**

Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024

Approbation de la cession du bail de chasse, agrément de la candidature, approbation de l'avenant de cession DEL2018_018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu la délibération en date du 28 octobre 2014 approuvant la délimitation et la consistance du lot de chasse,

Vu la convention de gré à gré conclue entre la commune de Morschwiller et Monsieur Joao DE SOUSA en date du 10 janvier 2015,

Vu la demande en date du 13 mars 2018, de Monsieur Joao DE SOUSA, locataire de la chasse, de céder son bail de chasse à Monsieur Thomas DOLLINGER,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 13 avril 2018,

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans. Les chasses ont été remises en location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Il résulte de l'article 21 du cahier des charges type 2015-2024 que le locataire peut céder son bail à tout moment. Cependant la cession n'est pas automatique mais doit être autorisée par une délibération du conseil municipal.

Le locataire désirant céder son bail doit préalablement solliciter l'agrément du conseil municipal. Pour ce faire, il doit joindre à sa demande d'agrément une déclaration, semblable à celle requise pour être admis à participer à la location, émanant du candidat cessionnaire et mentionnant son souhait de reprendre le lot de chasse cédé.

En effet, seules sont admises à acquérir une chasse par voie de cession les personnes réunissant les conditions générales fixées par le cahier des charges notamment en matière de caution, permis de chasse et garanties cynégétiques, conformément aux exigences de l'article 16 du cahier des charges type.

Ces règles relatives à la cession s'appliquent également pour les propriétaires réservataires, personnes physiques ou personnes morales de droit privé qui louent, leur propriété ainsi que l'enclave dont ils sont locataire, à un tiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE :

Une convention de gré à gré a été conclue entre la commune de Morschwiller et Monsieur Joao DE SOUSA en date du 10 janvier 2015.

Le locataire de chasse a adressé à la commune une demande de cession du bail de chasse à Monsieur Thomas DOLLINGER.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission consultative :

- APPROUVE la demande de cession pour le lot unique dont la contenance est de 422 ha 41 a 10 ca situé sur le ban communal de Morschwiller,**
- INDIQUE que la cession n'a pas pour effet de modifier les éléments du bail de chasse, notamment le prix, la durée, l'objet, les conditions d'exécution,**
- DECIDE d'agréer la candidature de Monsieur Thomas DOLLINGER,**
- APPROUVE l'avenant de cession et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

Une copie de l'avenant est annexée à la présente délibération.

Demande de subvention de l'association des parents d'élèves « Les Coccinelles » DEL2018_019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la présidente de l'association « Les Coccinelles » pour une demande de subvention concernant la fête de Noël des enfants du 2 décembre 2017.

Il a été convenu d'accorder une subvention de 5,00 € par enfant.

84 enfants ont participé à la fête de Noël et Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 420,00 € à l'association.

Etant donné que la fête de Noël a eu lieu dans la salle polyvalente de Ettendorf, l'association a payé la location, soit 297,50 € et demande à la commune une participation de 100 €.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 520,00 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (Mme Steinmetz),

- DECIDE de verser une subvention de 520,00 € à l'association de parents d'élèves « Les Coccinelles ».**

Projet éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion relative au projet éolien a eu lieu le 10 avril dernier à la mairie de Huttendorf en présence des deux maires (Huttendorf et Morschwiller), des 4 adjoints, du maire de Uhrwiller (qui a le même projet) et de Olivier Cochard représentant EDF Energies Nouvelles. La faisabilité du projet se ferait sur un an voire un et demi.

Des parcelles sur les deux bans communaux ont été sélectionnées pour l'implantation des éoliennes. Une réunion d'information avec les propriétaires privés et les exploitants aura lieu le 30 mai prochain à Huttendorf.

A l'heure actuelle toutes les autorisations n'ont pas encore été délivrées, le projet suit son cours.

La séance est levée à 22h00.